



**Motif principal qui motive votre demande de changement d'établissement :**

*Vous pouvez détailler et compléter votre demande dans votre lettre de motivation annexe*

**Nombre d'ECTS acquis suite à la commission d'attribution des crédits - compléter le tableau ci-dessous :**

Semestre	S1	S2	S3	S4	S5	S6
ETCS Théoriques	/25	/20	/20	/20	/20	/15
ETCS Stage	/5	/10	/10	/10	/10	/15
Totaux	/30	/30	/30	/30	/30	/30

**PIECES A FOURNIR**

- Lettre de motivation détaillée,
- Copies des feuilles récapitulatives des notes des semestres,
- Copies des fiches d'acquisition des compétences en stage,
- Copie de la / des appréciations de passage d'année,
- L'ensemble des justificatifs relatifs à votre changement de situation (rapport des instances avec décision, courrier de réponse de votre institut pour les demandes de césure ou d'interruption,
- Tout autre document justifiant votre demande d'intégration,
- Copie de l'attestation FGSU.

**PROCESS d'étude des dossiers :**

Si votre dossier est recevable, un entretien (visio ou présentiel) peut vous être proposé.  
Après examen de votre demande d'intégration en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants (SSPI), une réponse vous sera donnée fin juin 2023 par courrier.

*Ce document dûment rempli ainsi que les pièces justificatives sont à adresser par **courrier avant le 12 mai 2023** à :*

**IFSI de L'Hôpital du Gier  
1, Rue Pétrin Gaudet – BP 168  
42403 St-Chamond Cedex**